ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 69316

Texte de la question

M. Alain Rodet attire l'attention de M. le ministre délégué chargé des affaires européennes sur le financement d'ouvrages destinés aux jeunes Palestiniens. Il semble en effet que l'UNRWA, organisme de l'ONU pour l'aide aux réfugiés palestiniens, financerait un ouvrage intitulé Education islamique, ainsi qu'un livre d'histoire contenant des affirmations antisémites. Or, ces manuels bénéficieraient, outre les subsides de l'ONU, d'un cofinancement de l'Union européenne. Si l'aide à l'éducation des enfants palestiniens est un objectif louable, l'incitation à la haine raciale est non seulement condamnable mais va à l'encontre des efforts de la communauté internationale pour rétablir la paix au Moyen-Orient. Il lui demande donc s'il ne conviendrait pas d'attirer l'attention des instances européennes et de les inviter à une vérification plus attentive du contenu des manuels avant tout accord de financement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué chargé des affaires européennes sur le contenu des manuels financés par l'UNRWA. Ainsi que le relève l'honorable parlementaire dans sa question, l'UNRWA consent un effort important en faveur de l'éducation et de la formation scolaire des jeunes Palestiniens. L'Union européenne contribue quant à elle au budget général de cette agence des Nations unies dont la vocation est de venir en aide aux réfugiés palestiniens. C'est dans le cadre de son action que s'inscrit le financement de fournitures et de manuels scolaires. La Commission européenne ne participe donc pas directement au financement de fournitures scolaires dans les territoires palestiniens. De nouveaux manuels scolaires ont été introduits à partir de septembre 2000 dans les écoles relevant de l'Autorité palestinienne ou de l'UNRWA. Certaines associations en ont critiqué le contenu, estimant que ces manuels comportaient des formules de propagande anti-israélienne et des appels à la haine raciale. Au vu de ces reproches, une vérification approfondie a été demandée sur place aux chefs de mission diplomatique des Etats membres de l'Union européenne. Celle-ci s'est déroulée au cours des derniers mois. Le travail collectif des chefs de mission s'est appuyé sur les avis d'experts palestiniens mais également israéliens, ainsi que sur l'examen approfondi du contenu de ces manuels mené par des chercheurs indépendants de l'université George Washington aux Etats-Unis. Les conclusions des uns et des autres sont convergentes pour dissiper les doutes exprimés sur le contenu des nouveaux manuels scolaires palestiniens. Il est exact que certaines formules douteuses figuraient effectivement dans des manuels scolaires égyptiens et jordaniens utilisés pendant plusieurs années à Gaza et en Cisjordanie. Ces formules ne figurent plus dans les nouveaux livres scolaires palestiniens qui ont précisément vocation à remplacer ces manuels égyptiens et jordaniens.

Données clés

Auteur : M. Alain Rodet
Circonscription : Haute-Vienne (4e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69316

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE69316

Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 novembre 2001, page 6673
Réponse publiée le : 7 janvier 2002, page 44